

Lorgies, le 5 mars 2018

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous proposons une formation le **mardi 20 mars**, s'adressant aux producteurs de fraises hors-sol.

L'intervenant sera M. Alain Corre, de la société Anaho. Cette société bretonne est spécialisée dans le conseil en production sous serres (tomates, fraises...). Pour plus d'informations → [anaho.fr](http://anaho.fr)  
Programme de la journée :

- La formation débutera à **9h00** en salle. (Restaurant Het Blauwershof, 9 rue d'Eecke, 59270 Godewaersvelde). Plusieurs sujets seront abordés, autour du climat :
  - La recherche d'un bon équilibre feuilles / fruits: gestion du climat et de la fertirrigation, entretien de la plante.
  - Les conditions climatiques d'activité du fraisier.
  - Les conditions climatiques nécessaires à une bonne pollinisation.
  - Les conditions climatiques et nutritives à risque (développement des bioagresseurs).
  - Les différents leviers pour jouer sur le climat.
- Après le repas, nous irons sur le terrain, poursuivre les discussions et visiter l'exploitation d'Elie Vasseur : 700 chemin de l'Eecksten, Godewaersvelde.

**Thème de la formation :**

Gérer l'environnement direct du fraisier pour optimiser sa production hors-sol

**Durée :**

1 journée (7h)

**Date et horaires :**

Mardi 20 mars 2018  
9h-12h30 / 14h-17h30

**Lieu :**

Godewaersvelde (59)

**Intervenant :**

Alain Corre (Anaho)

**Animatrice :**

Cécile Benoist

**Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques, visite, échanges.

**Tarifs : Coût de la formation variable selon le nombre de participants.**

Pour les adhérents qui sont à jour de leur cotisation et qui sont éligibles VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, personnes en parcours à l'installation), les frais de formation sont pris en charge par l'association.

Pour les producteurs qui ne sont pas éligibles VIVEA (salariés, retraités...), la formation sera au minimum de 165 € par jour (remboursement en partie possible par le FAFSEA). Des réductions sont possibles si ces producteurs non éligibles sont accompagnés d'une personne de la même exploitation éligible VIVEA.

**ATTENTION :**

- **Les participants à la formation doivent assister à toute la journée.**
- **Le prix du repas sera à payer sur place le jour de la formation.**

Le nombre de places est limité à 12 personnes maximum.  
Les inscriptions se font auprès de Cécile Benoist.  
Date butoir pour l'inscription : **mercredi 14 mars**

Cordialement,

Cécile Benoist  
06.07.36.57.11